

Le 16 septembre 2013

Madame, Monsieur

Le Conseil Général des Yvelines a entrepris d'équiper le département d'une infrastructure numérique de haut niveau, par la mise en place d'un réseau Très Haut Débit, permettant un accès Internet avec un débit de 100 mégabits par seconde, soit 5 fois supérieur à l'ADSL. Outre la rapidité d'accès, le Très Haut Débit offre une meilleure qualité de service (*possibilité d'avoir chez soi plusieurs chaînes de télévision haute définition, visioconférences de grande qualité, chargement instantané de musique....*), et ouvre donc des perspectives nouvelles, tant sur le plan personnel que professionnel.

La desserte en services Très Haut Débit sera assurée en recourant exclusivement à la technologie de la fibre optique, et devrait concerner tous les foyers yvelinois, selon un programme de réalisation échelonné jusqu'en 2020. Grâce aux démarches entreprises auprès du Conseil Général, la Communauté de Communes Gally Mauldre a obtenu que les communes de notre territoire soient, quant à elles, équipées avant 2018.

En collaboration avec l'association Broadband 78, la Commission traitant des « Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication », dont je suis le vice-président au sein de la Communauté de Communes, a travaillé sur le questionnaire que nous vous proposons au verso.

Nous vous invitons à le remplir et à nous le retourner **avant le 30 octobre prochain**.

Nous transmettrons alors les résultats au Conseil Général afin de mettre en évidence le caractère prioritaire du raccordement au Très Haut Débit pour les habitants de nos communes, et de manifester l'attention particulière que nous accordons au respect du calendrier de réalisation de ce projet.

Vous remerciant par avance de vos réponses, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour la Commission
Transport et déplacement – NTIC
Le Vice-Président,




Adriano BALLARIN